

la mesure à l'étude. J'aurais aimé que dans l'intervalle, si court qu'il fût, on dise quelque chose pour m'amener à voir le bill d'un œil plus favorable que lorsqu'on nous en a saisis. Mais ayant examiné avec soin ce qui s'est passé lors de l'étude du bill au comité et à la Chambre, je n'y trouve rien qui puisse modifier mon point de vue fondamentalement. Je suis tout à fait d'accord avec ceux de mes collègues qui ont dit regretter qu'une mesure législative d'une importance aussi fondamentale et d'une portée aussi étendue soit ajoutée à la fin d'une session, et qu'on ne prévoie pas plus de temps pour en délibérer. A mon avis, la chose est regrettable.

On a beaucoup parlé du méli-mélo inquiétant, des royaumes de la bureaucratie, de manque de clarté des objectifs administratifs. D'aucuns ont cité les porte-parole du Conseil économique des provinces de l'Atlantique. L'expression «monstruosité administrative» employée par un porte-parole du Conseil économique des provinces atlantiques a été reprise par bon nombre de députés. Après avoir longuement réfléchi à cette mesure, et l'avoir examinée à fond, je crois que l'expression «monstruosité administrative» n'est pas hyperbolique.

• (5.00 p.m.)

La mesure indique, naturellement, que l'économie du pays traverse une crise. Ce qui est décourageant, c'est que nous en arrivons au point où, il faut le reconnaître, les programmes destinés à améliorer ou diminuer les effets des disparités régionales, ou à les faire disparaître, n'ont pas été couronnés de succès et dans bien des cas, ont dû être abandonnés. Nul doute que l'extension des régions a fait perdre au programme beaucoup de son efficacité. Même si les régions en cause n'avaient pas été décentralisées, il nous aurait fallu beaucoup de chance, et la conjonction fortuite et heureuse de circonstances et d'événements pour que le programme s'avère efficace. Des témoignages pénibles et bien nets nous ont ouvert les yeux récemment, témoignages émanant des députés et des gens qui habitent les régions les plus touchées, surtout la région atlantique, qui, probablement, à cause de son histoire en sait plus que toute autre sur les injustices et les inégalités régionales.

Nous avons déjà appris que Harry Flemming, directeur exécutif du Conseil économique des provinces atlantiques, a déclaré l'autre jour que le programme d'expansion était désorganisé. Il a ajouté que la loi modifiée ne donnerait rien et a signalé certains aspects décevants et terrifiants du programme. Certains ont été mentionnés par le député de York-Sud (M. Lewis) et par d'autres députés. Je ne les répéterai pas. M. Flemming a déclaré:

Si l'administration du programme se trouve dans une situation si confuse, comment le ministère de l'Expansion économique régionale réussira-t-il à administrer un programme plus vaste comprenant Montréal et le Sud-Est de l'Ontario?

M. Coates: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Macquarrie: Certainement.

M. Coates: Je me demande si le député sait que le directeur exécutif du Conseil économique des provinces atlantiques, dont il vient de parler, était le candidat libéral qui m'a fait la lutte aux dernières élections générales? Ces propos révèlent que de ce point de vue-là, les libéraux et les conservateurs adoptent la même attitude dans les provinces atlantiques.

L'hon. M. Dinsdale: On pourrait en dire autant du Manitoba.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, je sais ce que le député vient de dire. Je remercie mon collègue de me rappeler que M. Flemming a été son adversaire lors des dernières élections. Si celui-ci n'avait pas eu un adversaire aussi redoutable que le député actuel de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates), il pourrait être à la Chambre et répéter ce qu'il a dit avec tant d'à-propos l'autre jour au comité. Les divergences d'opinions sont rares dans les provinces atlantiques quant à l'importance et à l'effet de ce bill. Mon collègue a bien fait de le signaler sous forme d'une question parlementaire bien formulée.

Une voix: Ils ont dû y penser pendant des heures.

M. Macquarrie: La désignation ne veut plus rien dire. C'est là, à mon avis, un indice du sort réservé au programme. Quand tout le pays est en cause, on peut difficilement parler de programme régional. Si les conditions sont mauvaises dans tout le Canada, comment peut-on parler de disparités? Étant à la recherche de définitions, j'ai consulté les deux meilleurs dictionnaires que je possède. Je me demandais si le sigle «DREE», considéré comme un seul mot, pouvait avoir quelque signification illustrant nos difficultés. D'après le dictionnaire Oxford, page 658, le mot «Dree» signifie, entre autre choses:

To endure, undergo, suffer, bear (something burdensome, grievous, or painful).

Je cite une autre définition que les gens des Maritimes acceptent volontiers:

... to endure one's fate, suffer or submit to one's destiny.

C'est cette constante soumission à notre destin qui a bouleversé les provinces de l'Atlantique depuis de très longues années, depuis plus d'un siècle.

On a beaucoup parlé de ce qui a été fait pour une région et de ce qui a été fait pour une autre. Vous savez, monsieur l'Orateur, un vieux dicton me vient à l'esprit. Peut-être cherchons-nous à décoiffer saint Pierre pour coiffer saint Paul. Nous ne réussissons jamais à couvrir saint Paul. Je reste donc très sceptique quant aux avantages que cette mesure apporterait aux nouvelles régions. Nous serions peut-être plus portés à l'optimisme si nous pouvions nous convaincre que le programme d'aide susciterait chez elles une reprise économique et créerait des emplois. Je n'ai malheureusement pas cette conviction. Comme mon ami de Brandon-Souris (M. Dinsdale) l'a